mitié et de la reconnaissance, en vous entretenant quelques instants de celui à qui la commune tout entière vient de rendre les derniers devoirs.

» M. Pierre-François Ducatteau naquit à Linselles le 27 février 1815 d'une des familles les plus honorables de la commune, dont les membres adonnés à l'agriculture et au commerce étaient justement entourés de l'estime publique et se sont toujours distingués par les sentiments de foi, d'honneur et de probité.

» Naturellement modeste, d'un caractère doux et conciliant, M. Ducatteau n'avait qu'un seul désir, celui de faire le bien, sans rechercher ni les places, ni les honneurs, mais, ses concitoyens qui appréciaient toutes les belles qualités de son cœur et les services qu'il pouvait rendre à la commune, l'appelèrent en 1855 à siéger en conseil municipal, en remplacement de l'honorable M. Vienne, son beau-père.

» Dans cette assemblée, M. Ducatteau s'attira de suite les sympathies de ses collègues par l'aménité de son caractère et la rectitude de son jugement, aussi était-il un des hommes les plus écoutés du conseil municipal, et quand, en 1896, notre commune dut avoir une nouvelle administration fut-il unanimement désigné comme l'un des conseillers les plus dignes d'en faire partie.

» Vous vous rappelez tous, messieurs, au prix de quels efforts nous parvinmes alors à faire tomber ses scrupules et à le décider à accepter les fonctions d'adjoint dont semblaient l'éloigner ses goûts simples et modestes et le dirais-je la crainte qui remplissait son âme et le faisait trembler à la seule pensée des responsabilités que son acceptation pouvait lui faire encourir.

» Enfin, grâce à des sollicitations pressantes, il accepta les fonctions de premier adjoint auxquelles il fut nommé le 27 juin 1866 et qu'il a remplies sans interruption jusqu'à ces derniers temps.

» Vous savez, Messieurs, quel concours précieux et désintéressé j'ai constamment rencontré dans M. Ducatteau; je ne saurais vous énumérer, les services sans nombre qu'un collaborateur d'un tel mérite m'a rendus pendant les 24 ans qu'il a supporté avec moi le poids, de jour en jour plus lourd, de l'administration municipale; il connaissait tous les besoins matériels et moraux de la commune, ainsi que les idées, les désirs, et les aspirations légitimes de ses concitoyens, et, je puis le dire, aucune décision de quelque importance n'a jamais été prise, sans qu'elle ait, au préalable, reçu son approbation, aussi, messieurs, vous devez comprendre combien vifs furent mes regrets, quand M. Ducatteau, paralysé par un mal cruel, et sans remède, s'inspirant d'ailleurs des considérations les plus respectables, donna, il y a trois mois, sa démission d'adjoint, ne voulant pas conserver des fonctions qu'il croyait ne pas pouvoir remplir dignement.

» M. Ducatteau n'a pas seulement rempli les fonctions d'adjoint, il fut aussi pendant de longues années, vice-président des commissions administratives du bureau de bienfaisance et de l'hospice, membre de la société de secours mutuels dont il fut nommé président en 1871 après la mort de son regretté parent et ami M. Henri Demarcq, puis trésorier de la fabrique de l'église, et enfin fondateur et président du cercle catholique et de la conférence de St-Vincent de Paul.

» M. Ducatteau était l'âme de toutes ces commissions et sociétés, assidu à toutes les séances, se rendant compte de tout, apportant dans l'exercice de ses diverses fonctions cet esprit sage, éclairé et conciliant qui lui attirait tous les cœurs, il les faisait prospérer sans bruit comme sans ostentation, sous son administration paternelle, s'oubliant lui-même pour ne penser qu'à ses chers sociétaires pour qui il dépensait avec tant d'abnégation et de bonheur son temps et son argent:

» Bons ouvriers, qui faites partie de la société de secours mutuels ou qui êtes visités par les membres de la conférence de St-Vincent de Paul, vous tous, mes amis, qui m'écoutez avec un si religieux silence, nous partageons votre douleur, car si vous avez perdu un père dans votre cher Président, nous avons, de notre coté, perdu le collaborateur le plus précieux en même temps que l'ami le plus sincère et le plus dévoué

» Et vous, vieillards de l'hospice, n'oubliez jamais les bienfaits de M. Ducatteau, rappelez vous toujours avec quel bonheur il aimait à vous faire de fréquentes visites, avec quelle sollicitude il remplissait les fonctions d'administrateur de l'asile ou vient s'écouler vos dernières années dans le repos du corps et la paix de l'âme, et pour nous, messieurs, ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons avoir vu l'honorable M. Ducatteau dont les membres étaient déjà paralysés, se traîner péniblement le 20 décembre dernier jusqu'à l'hospice, en s'appuyant sur le bras d'un ami fidèle, pour assister à une séance de la commission à laquelle il attachait quelque importance.

» Ce fut sa dernière sortie, et elle a été pour ses chers vieillards !

» Aujourd'hui, M. Ducatteau n'est plus. Chrétien éprouvé, il n'avait rien à craindre de la justice éternelle, et Dieu, nous en avons le terme espoir, a déjà accueilli dans sa miséricorde l'homme qui est toujours resté fidèle à ses lois, pour lui donner la récompense due à ses vertus.

» Mais, si M. Ducatteau n'est plus, ses exemples lui survivront, et nous aurons toujours à cœur de nous les rappeler et de les imiter.

» Et maintenant, cher Monsieur Ducatteau, recevez la suprême expression de notre sincère affection et de notre vive douleur.

» Adieu, cher M. Ducatteau, ou plutôt au revoir dans un monde meilleur. »

Une distribution de pains a été faite aux indigents de la commune, et une distribution de viande à la société de secours mutuels.

— D'importants travaux de restauration viennent d'être exécutés à la mairie. La toiture a été réparée, et M. Raphael Verheyde, peintre-décorateur, a employé tout son talent à donner à cet édifice, un cachet nouveau.

La mairie de Linselles a été construite en 1759.

LILLE

La fête des chasseurs à pied. — Le 16e bataillon des chasseurs à pied, qui célèbre d'ordinaire l'un des plus glorieux faits d'armes de notre armée, l'héroïque défense de Sidi-Brahim, le 23 septembre, date anniversaire, l'a fêté cette année, le 24 juin, anniversaire de la bataille de Solférino, à laquelle les chasseurs ont eu aussi une part glorieuse. Les grandes manœuvres des 1er et 2e corps rendant impossible toute fête en septembre.

Mardi, à neuf heures, le bataillon a été passé en revue par le commandant Christiany de Ravaran.

On a beaucoup admiré la tenue absolument irréprochable des hommes.

Après la revue, remise des prix de tir aux vainqueurs d'hier, puis allocution charmante du commandant.

Le défilé par peloton, qui a terminé la revue, a été magnifique ; ce défilé, fait au pas gymnastique avec une précision superbe, mérite les plus grands éloges : c'était en plus une nouveauté.

L'après-midi, fête au quartier; la caserne Vandamme était ornée avec un réel goût; toute la façade extérieure était décorée de branchages, de drapeaux, de faisceaux et d'appareils destinés à l'illumination du soir.

A cinq heures et demie, repas extraordinaire, un vrai banquet pour les sous-officiers et les hommes.

De leur côté, les officiers ont eu un dîner, suivi d'une réception au Cercle militaire.

Accident à la caserne du 19e chasseurs. à Lille. — Dans la nuit de dimanche à lundi, quelques soldats du 19e chasseurs à cheval, ayant résolu de passer la nuit en ville, sautèrent le mur, pour employer une expression consacrée.

Malheureusement pour eux, un adjudant de service les aperçut et cria au poste. Dès lors, eut lieu une véritable chasse à l'homme.

Un des fuyards, soit qu'il ait perdu la tête, soit qu'il ait été trompé par l'obscurité, se précipita dans les fossés des fortifications de la porte de Gand. Il fit ainsi une chute de 12 mètres dans laquelle il se cassa le poignet gauche et reçut à la tête des contusions qui déterminèrent un commencement de congestion cérébrale.

Le malheureux a été transporté à l'hôpital militaire et son état inspire de grandes inquiétudes. A l'heure actuelle, il n'a pas encore repris connaissance.

Nomination d'un évêque. — Mgr de Vareilles, vicaire-général de Poitiers, vient d'être nommé évêque titulaire de Hatel dama avec permission de résider dans le diocèse de Poitiers.

Mgr de Vareilles est le frère du doyen de l'université catholique de Lille.

Distinction honorifique. — M. Paul Crépy, le sympathique président de la société de géographie, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal.

Société de géographie. — *Excursion à Clairmarais, le dimanche 29 juin 1890.* — Départ de Lille, à 7 h. 13 du matin. Arrivée à Ebblinghem à 8 h. 42. — Visite de l'Eglise (XVe siècle). — Renesoure : ses 2 châteaux, l'église et l'emplacement de l'abbaye de Wastine.

Traversée de la forêt de Clairmarais.

Visite de l'alumnat des PP. de la Miséricorde, à Schoubrouck.

Dîner à midi.

A 1 heure 1/2 : départ en bateau pour l'abbaye de Clairmarais, en passant par la grande mer, et l'emplacement des anciennes îles flottantes.

Arrivée à Saint-Omer vers 5 heures.

Départ à 5 h. 57. — Retour à Lille, 7 h. 14.

Coût approximatif de l'excursion, 10 fr.

PÈLERINAGE RÉGIONAL
DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS
A BON SECOURS

le mercredi 2 juillet, fête de la Visitation

On nous prie de rappeler aux fidèles que la nécessité d'une bonne organisation exige que les cartes soient prises SANS RETARD aux adresses suivantes :

Librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve.
Librairie Cocheteux, Grande Place.
Librairie Flipo-Broutin, Grande Rue.
Librairie Plouvier, rue Notre-Dame, 7.

Jusqu'à samedi prochain, *sur la presentation de ces cartes* qui doivent être timbrées au guichet, la gare délivre des billets d'aller et retour pour Péruwelz *au prix des billets simples.*

Le train de 8 h. 05 ne sera mis en marche que si le nombre des pèlerins est suffisant. On ne changera pas de voiture.

Les personnes qui partiraient soit de Roubaix, soit d'Herseaux par trains ordinaires ne pourraient, en aucun cas, revenir par les trains spéciaux. La gare de Peruwelz a reçu des instructions dans ce sens de l'administration des chemins de fer de l'Etat belge. Il leur faudrait, par conséquent, le soir, séjourner 1 h. 50 à Tournai et ne rentrer à Roubaix que vers 10 heures du soir, avec les risques de l'encombrement à Péruwelz au retour, à Tournai à l'aller.

Les personnes partant de Wattrelos et environs ont tout avantage à prendre le train spécial à Roubaix. Au retour, un arrêt exceptionnel leur permettra de descendre à Herseaux, à 8 h, 26 du soir, avec leurs billets aller et retour de Roubaix.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Vendredi 27 juin, de 2 à 6 heures du soir, mise en cages pour le grand concours de Chartres (282 kilomètres), donné par l'« Espérance », au *Souvenir de Crimée* chez M. Désiré Parent, rue de l'Epeule, 159.

200 francs de prix d'honneur répartis comme suit: 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons constatés. Afin de pouvoir remplir les formalités exigées par la nouvelle circulaire ministérielle, la société prie les amateurs de se faire inscrire de bonne heure.

COUR D'APPEL DE DOUAI
Audience du lundi 23 juin

LE CONDITIONNEMENT
La thèse nouvelle

II. *Plaidoirie de Me de Beaulieu.* — Me de Beaulieu ne répondra pas aux renseignements fournis au sujet de la faillite, bien qu'il incrimine M. Ducoulombier d'essayer aujourd'hui de se réaliser un actif ravi à des tiers vendeurs, pour se rendre favorables ses créanciers et obtenir d'eux des avantages tels que le concordat.

L'éminent avocat pose immédiatement la question de droit : Quand un jugement est intervenu pour fixer la date de la cessation des paiements, empêche-t-il ultérieurement de faire judiciairement constater, même incidemment, que cette cessation de paiements remonte à une autre date?

Dans l'espèce, le procès-verbal de vérification et d'affirmation des créances n'a pas été clos définitivement. Il ne l'a été le 9 mai que provisoirement, et MM. Lorthiois frères viennent de présenter requête pour faire remonter la faillite au 22 février, par le tribunal de commerce. Suivant une lettre du greffier, il est possible que ce tribunal statue aujourd'hui même, 23 juin.

La clôture provisoire équivaut à un sursis et notre prétention c'est que la date de la cessation des paiements est essentiellement mobile, peut toujours être changée jusqu'à la clôture définitive du procès-verbal de la vérification qui, seule, est à même de révéler la situation vraie. La date est susceptible d'être changée jusque-là, alors même qu'intermédiairement se placerait un concordat qui, s'il règle pour l'avenir la situation respective du failli et de ses créanciers, n'a pas le même effet sur celle des créanciers les uns vis-à-vis des autres.

Nous comptons sur le report de la cessation des paiements par le tribunal et, en raison de cette instance nouvelle, il semble que vous aurez à conserver les cinq procès en délibéré, jusqu'à ce que cette instance soit terminée.

Je dois donc aujourd'hui uniquement prévoir le cas où la date du 25 février serait jugée irrévocable, soit que le tribunal rejetât notre action en report, soit qu'il l'admît, mais que vous réformiez en appel sa décision à cet égard.

Posons d'abord les points certains ou que je concède avec quelques réserves.

1° Je veux admettre que la revendication suppose l'état de faillite. Mais, en définitive, qu'avons-nous fait le 24 février. ?

La marchandise n'était sortie de chez nous que pour être pesée. Nous n'avons jamais renoncé à sa possession. Cette possession, nous ne nous en sommes jamais dessaisis; nous ne l'avons jamais laissé prendre à l'acheteur

Le 24, nous avons eu recours à de simples précautions pour empêcher que celui-ci l'acquière par l'entrée effective de la laine dans ses magasins, et nous garantir, par des instructions nouvelles, son retour, sa rentrée dans les notres que nous aurions pu aussi bien effectuer le 25, le 26 ou le 27, alors que la faillite existait.

Nous nous sommes, le 24, refusé à l'exécution du marché. Nous avons pris des mesures conservatoires. Etait-ce même là, à proprement parler, revendiquer? Etait-ce la revendication à cette date, dès ce moment ?

2° Si la revendication suppose la faillite, il n'est pas nécessaire que cette faillite soit déclarée. Il suffit que la cessation de paiements soit constante.

Or, en fait, la cessation des paiements exista incontestablement le 22, existait à fortiori le 24. M. Ducoulombier l'a dit par lettre, l'a reconnu par écrit. Des conclusions mêmes du syndic en première instance, résulte qu'un protêt fut dressé le 22.

3° La date de la cessation des paiements, je le répète, a toujours un caractère provisoire. Elle est mobile.

Peut-on cependant la changer indéfiniment ? On m'oppose les articles 580 et 581 du code de commerce.

L'idée de la jurisprudence paraît être que les créanciers voient restreindre ou étendre à leur égard suivant les circonstances, le délai pour agir en report de la date. Si le procès verbal de vérification ou d'affirmation des créances est clos rapidement, ils pourront avoir eu moins d'un mois; mais s'il n'est clos qu'après le mois, ce délai s'élargit pour eux dans la mesure du retard de la clôture.

On pose la question de savoir si les vendeurs, dans l'espèce, sont assimilables aux créanciers de l'art. 581 ou si, à leur profit, n'existait que le délai de l'art. 580, délai fatal et ne pouvant se trouver ni restreint ni élargi.

Cette question, à mon sens, est même inutile à rencontrer, car ma thèse est la suivante : Je m'attache à rechercher la base, l'explication, la raison d'être des articles 580 et 581.

Ces textes reposent sur une idée d'acquiescement. La loi dit aux tiers intéressés et aux créanciers : Par les affiches ou la vérification des créances, vous avez connu la date fixée pour la cessation des paiements. Si vous aviez intérêt à son changement, je vous accordais un certain temps pour le solliciter. Si, pendant ce temps, vous n'avez rien fait pour la faire changer, c'est que vous y avez acquiescé.

Pour que nous soyons irrecevables à critiquer la date de la cessation des paiements, il faut donc que nos agissements impliquent un asquiescement à cette date. Ils supposent le contraire.

En réalité, personne, voire même le syndic, n'a jusqu'ici attaché d'importance à la date fixée par le jugement du 22 avril. Personne ne saurait être réputé y avoir acquiescé.

La situation de MM. Caulliez, Desurmont, Barbier et Zhendre paraissait entièrement indépendante de cette date. Comment ces messieurs seraient-ils, dès lors, censés avoir précédemment acquiescé au jugement du 22 avril qu'ils n'avaient pas de motifs pour contredire ?

Ils gagnèrent leur procès. Tant que les décisions rendues en leur faveur ne furent pas attaquées par la voie de l'appel, comment auraient-ils donné leur acquiescement à une date qui certes leur importait fort peu ?

Considérera-t-on qu'il suffit, par exemple, au syndic, d'avoir formé ensuite appel, après l'expiration des délais d'opposition des art. 580 et 581, pour être en droit de se borner à leur dire : Vous aviez justement gagné vos procès en première instance; mais, devant la Cour, je vous réserve une surprise, et vous allez les perdre, parce que dorénavant vous êtes forclos à l'encontre du jugement d'avril.

Une pareille prétention serait intolérable ; car, jusqu'à présent, avions-nous même la faculté de nous élever contre ce jugement ?

Non seulement l'acquiescement à une chose suppose un intérêt à la contester et, jusqu'ici, nous n'avions pas d'intérêt à discuter la date de la cessation des paiements.

Mais, de plus, jusqu'à l'heure actuelle, nous n'avions pas à notre disposition le moyen d'agir en report de cette date. Si nous avions introduit une instance dans ce but, on l'aurait repoussée par une fin de non-recevoir tirée de ce que l'intérêt est la mesure des actions. On nous aurait dit : Vous n'avez aucun intérêt au report de la date. Vous avez même la marchandise. De quoi vous plaignez-vous?

Notre intérêt à critiquer le jugement d'avril ne naît qu'en appel, à partir de ce jour où le syndic prétend se prévaloir de cette décision à notre détriment. De ce jour seulement, nous pourrions acquiescer à ce jugement et nous avons la faculté d'attaquer sa disposition qui nous lèse.

Serions-nous même désormais irrecevables à demander par voie d'action, au tribunal de commerce, de la changer, que nous serions en mesure, devant la Cour, de l'écarter par voie d'exception. Nous resterions parfaitement libres de repousser dans les procès actuels, la prétention du syndic d'invoquer, pour la première fois, la date du 22 février, en lui objectant incidemment que cette date est inexacte et que la cessation des paiements remonte plus haut.

L'équité et les principes juridiques sont en notre faveur. Nous demanderions simplement l'application de la règle : *Quæ temporalia sunt ad agendum perpetua sunt ad excipiendum.*

On ne saurait nous arracher des marchandises sur lesquelles nous n'avons jamais perdu la possession, la détention, voire même le droit de rétention. Rien n'a détruit ce droit et la possibilité pour nous de résoudre le marché, de nous refuser à l'exécuter, pour défaut de paiement du prix, alors que la cessation de paiements était certaine. Les laines ne sont jamais entrées dans les magasins du failli. Jamais nous n'en avons été dépossédés.

(*P. S.*) M. l'avocat général Blondel donnera ses conclusions à une prochaine audience.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans les différents scrutins de lundi:

D'abord, à propos de l'interpellation de M. du Breuil de Saint-Germain, à propos des affaires de Vicq. Sur l'ordre du jour pur et simple, qui a été repoussé par 311 voix contre 208, ont voté : *pour*, MM. Achille Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, général de Frescheville, Georges Graux, Le Gavrian, comte de Montalembert, Plichon, Léon Renard, baron des Rotours, Taillandier et Thellier de Poncheville ; *contre*, MM. Boulanger-Bernet, André Déprez, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Haynaut, Lalou, Maxime Lecomte, Ledieu, Michau, Emile Moreau, Sirot, Trannin, Werquin ; n'ont pas pris part au vote : MM. Boudenoot, Hiroux, Jonnart et Ribot ; absents par congé : MM. Emile Dubois et Pierre Legrand.

Sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Guyot-Dessaigne et adopté par 301 voix *contre* 157 (chiffres rectifiés), ont voté : *pour*, MM. Boulanger-Bernet, André Déprez, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Haynaut, Maxime Lecomte, Ledieu, Michau, Emile Moreau, Ribot, Sirot, Trannin et Werquin ; *contre*, MM. Achille Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Le Gavrian, de Montalembert, Léon Renard, des Rotours, Taillandier, de Poncheville ; n'ont pas pris part au vote : MM. Boudenoot, Georges Graux, Hiroux, Jonnart, Lalou, Plichon; absents par congé : MM. Emile Dubois et Pierre Legrand.

Ensuite, en ce qui concerne le projet de loi déposé par Mgr Freppel, au cours de la séance. Sur la demande en discussion immédiate, qui a été votée par 273 voix contre 225, ont voté *pour*, MM. Boulanger-Bernet, André Desprez, Dron, Evrard Eliez, Haynaut, Lalou, Maxime Lecomte, Ledieu, Michau, Emile Moreau, Sirot, Trannin et Werquin; *contre*, MM. Achille Adam, Bergerot, Boudenoot, Déjardin-Verkinder, Achille Fanien, de Frescheville, Georges Graux, Jonnart, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours, Taillandier, de Poncheville; n'ont pas pris part au vote : MM. Hiroux et Ribot; absents par congé : MM. Emile Dubois et Pierre Legrand.

Sur le passage à la discussion des articles de ce projet de loi, ont voté *pour* : MM. Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Graux, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours, Taillandier et de Frescheville; *contre* : MM. Boulanger-Bernet, André Desprez, Dron, Evrard-Eliez, Fanien, Haynaut, Lalou, Maxime Lecomte, Ledieu, Michau, Emile Moreau, Sirot, Trannin et Werquin; n'ont pas pris part au vote : MM. Boudenot, Hiroux, Jonnart et Ribot; absents par congé : MM. Dubois et Pierre Legrand. Le passage à la discussion des articles a été repoussé par 314 voix contre 190.

Suicide à Caudry. — Un ouvrier tisseur, Henri Sedan, âgé de 20 ans, s'est suicidé lundi vers neuf heures du soir.

Pour mettre son dessein à exécution, le malheureux s'est couché en travers de la voie du chemin de fer, la tête reposant sur un rail. On a retrouvé son cadavre horriblement mutilé, mardi à cinq heures du matin. On attribue ce suicide à des chagrins.

Dunkerque. — M. Lalou, député de Dunkerque a été reçu mardi, par M. le président de la République. Dans cette entrevue très cordiale, il a été longuement question des intérêts commerciaux et industriels de la ville de Dunkerque.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille NOUAILLE-DRIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph NOUAILLE préposé des douanes en retraite, décédé à Roubaix, le 23 juin 1890, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 26 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 25 à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauventon, 48.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le samedi 28 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise-Céleste VERGNIOLES, décédée pieusement à Roubaix, le 17 juin 1889, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Denier des Ecoles Catholiques fera célébrer un Obit le jeudi 26 juin 1890, à 7 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric-Pierre PEERS, membre de l'œuvre, section Notre-Dame, pieusement décédé à Roubaix, le 4 juin 1890, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elisa CARBONNIER, épouse de M. Gustave VANDEPUTTE, décédée à Roubaix, le 7 juillet 1889, dans sa trente-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

L'ENTOURAGE

Rien au monde ne donne de la direction à nos désirs, à nos pensées, à nos actions même, comme notre entourage. Un prisonnier dent l'horizon est limité par une muraille froide et nue aura, dans ses retours vers le passé, dans les souhaits de l'avenir, le don de voir au-delà de sa triste retraite, mais l'habitude d'une réclusion sans limite concentrera bientôt ses pensées; peu à peu, son geôlier et ses compagnons d'infortune deviendront pour lui le monde tout entier.

L'habitude a raison de tout, même des préjugés, des résolutions énergiques, des dispositions vers le bien... Qui que nous soyons, nous finissons par subir l'influence de ceux qui nous entourent. Quelle que soit leur origine et les défauts que nous leur reconnaissions, s'ils savent trouver le côté faible de notre cœur, ils y entrent si résolument que nous croyons la chose toute naturelle, et que ce que nous avions envisagé comme la garantie devient pour nous le péril.

Il est presque impossible, à moins que la différence d'âge et de condition ne soit tout à fait opposée à un caractère quelconque de liaison, que ceux qui se voient fréquemment, se parlent souvent, pour peu que les deux partis ou même un seul y mette de la persévérance, ne finissent par subir réciproquement l'influence de leurs idées et ne s'imposent un genre quelconque d'affection.

Cela est si vrai que nous ne parlons pas longtemps à quelqu'un sans emprunter ses intonations, ses gestes même, et sans partager, jusqu'à un certain point, ses vues et ses opinions. A plus forte raison, est-ce un danger de se mettre, malgré les résolutions les plus énergiques, dans la possibilité d'accorder à l'habitude ce qui révolte le présent.

Pour peu que nous ayons l'expérience de la vie, nous sentons que le péril est moins dans l'entourage que dans le choix que nous en faisons : Nous sommes certainement plus portés vers le mal que vers le bien, mais ceux qui nous entourent peuvent exercer une bonne influence aussi bien qu'une mauvaise.

C'est généralement dans les peines du cœur que nous sommes portés à accepter les consolations, sans regarder de qui elles nous viennent. Si le malheur nous instruit, il nous met parfois un bandeau sur les yeux; heureux, bien heureux ceux qui ont le courage de l'arracher avant d'être aveugles !...

L'influence s'exerce plutôt vers le mal que vers le bien, mais j'oserais cependant dire qu'elle est réciproque ; il est impossible à deux caractères, quels qu'ils soient, de s'entendre sans se faire de concessions mutuelles; mais, des deux partis, le plus mauvais tera toujours plus de ravages que le meilleur ne fera de bien. Si les orgueilleux gagnent avec les humbles, ces derniers perdent, avec les premiers, plus d'humilité que les autres n'en gagnent. Il en est ainsi de tous les défauts.

Il faut choisir ses amis, dit-on, c'est à dire ceux que nous voyons quelquefois, mais il faut surtout choisir ceux qui deviennent nos maîtres, nos supérieurs, nos égaux ou nos inférieurs, ceux surtout à qui nous ne voudrions pas donner le titre d'amis ou que nous rougirions d'appeler ainsi.

Craignons toujours que l'habitude ne nous fasse trouver beau, ce qu'un premier coup d'œil trouve détestable; et, par le choix que nous faisons, acceptons toutes les possibilités d'un dénouement, les côtés forts et les côtés faibles. Si le début nous montre l'ombre d'un danger lointain, fût-il aléatoire, nous devons réfléchir et agir.

En un mot, nous devons nous mettre *toujours* dans l'impossibilité d'une faiblesse qui pourrait atteindre notre conscience et même notre dignité.

Combien d'existences qui n'étaient point faites les unes pour les autres, subissant l'influence quotidienne réciproque, se sont unies dans un engagement plein de regrets et d'amertume ! Que de tristes ménages, mal assortis, ne sont que le résultat de ce cercle limité au delà duquel nous avons fermé les yeux ! Combien d'hommes ont choisi leur épouse dans un monde inférieur où ils auraient rougi de descendre; combien de femmes ont concentré leurs affections sur des hommes indignes d'elles, de leur élévation, de leur dignité, en subissant l'influence permanente d'une conduite mensongère, d'un dévouement mercenaire avec lequel elles n'ont pas compté.

Le cœur a si besoin d'affection, que le premier vide qui s'y fait doit être comblé raisonnablement par une spontanéité mesurée plutôt que par la recherche de l'inconnu. Il est dangereux, très dangereux, d'exposer ce cœur aux envahissements qui parlent aux yeux plutôt qu'à la raison.

Si peu que nous négligions la circonspection dans le choix de notre entourage, nous subirons son influence au point de ne plus discerner les sentiments que dicte une conduite en apparence irréprochable. Nous prendrons le devoir pour du dévouement, ce qui nous est dû comme un excédent de désintéressement, et ce qui devrait nous faire réfléchir et peut-être nous faire pleurer, nous aveugle et nous fait sourire.

Si nous avons besoin d'affection, cherchons-là sans laisser ce soin à notre entourage, et si nous subissons les conséquences de l'imprévoyance, soyons heureux d'en souffrir; cette souffrance est un avertissement, un dernier cri du cœur et de la raison auquel nous ne devons pas rester insensibles.

Mieux vaut paraître indifférent que d'exposer l'assurance de son bonheur; mieux vaut paraître ingrat que d'empoisonner son existence et peut-être compromettre son salut. Il est toujours temps de rompre avec le danger, de se retirer du péril. Loin d'hésiter, nous devons nous estimer heureux d'avoir ouvert les yeux, si tard qu'il soit. C'est alors surtout que nous avons besoin d'énergie pour ne pas compromettre, par un retour de faiblesse, le fruit d'une rupture salutaire.

Il n'est pas toujours facile de trancher une situation; le cœur a parfois des excès de bonté qui dégénèrent en faiblesse; cela a lieu surtout quand on nous ouvre les yeux, et que nous éprouvons du plaisir à les tenir fermés. C'est alors la conscience qui doit agir, elle ne nous trompera jamais. Ce tribunal est sans recours en grâce, il n'y a pas de doute pour lui, pas d'intermédiaire entre le bien et le mal. C'est elle qui nous avertit, c'est elle qui souffre, c'est elle que nous devons écouter, et ce n'est point par des promesses ni des résolutions que nous devons la calmer, mais en garantissant l'avenir par l'impossibilité absolue d'un retour vers le passé.

Quelle que soit notre souffrance à ce moment, nous devons rester fort, l'habitude a fait le mal, elle le calmera.

Il est toujours dangereux de se concentrer dans un cercle restreint; nous avons parfois besoin de savoir qu'il est un monde autre que celui de notre cercle intime, nous devons entendre parler tous les langages avant d'apprécier la supériorité du meilleur, nous devons faire subir des comparaisons à ceux que nous voyons, afin d'être moins exposés à nous tromper.

Celui qui devient l'objet d'une préférence, après une comparaison, peut compter sur un sentiment plus durable, plus sérieux, plus réfléchi, que celui qui recueille au hasard l'admiration et les sourires.

Quel que soit notre entourage, nous devons regarder, examiner au-delà s'il est bon; nous avons besoin de le savoir, de nous le rappeler, afin de n'être point ingrats et de ne point nous engourdir dans la monotonie de l'habitude, sans apprécier le dévouement désintéressé de ceux qui nous donnent un bonheur pur. S'il est mauvais, nous avons plus besoin encore de le savoir, de nous en rendre compte, afin de ne point hésiter dans la promptitude du remède à prendre.

La monotonie est pernicieuse pour tous les caractères, surtout pour ceux qu'une imagination entraîne dans des sphères inconnues. Un voyage, une réunion de famille, une étude du monde devient parfois nécessaire. C'est un préservatif contre les lois de l'habitude et l'influence de l'entourage à laquelle tout homme finit par s'abandonner.

En examinant bien les choses et les hommes, nous devons nous demander ce que nous faisons de ce grand don de la volonté dont nous disposons chacun dans la tête de notre voisin; rarement nous agissons par nous-mêmes, souvent nous subissons une influence quelquefois si vague, si indéfinie, que nous nous croyons les maîtres de nos actions, quand nous ne sommes que les exécuteurs de notre entourage, entourage qui souvent nous trompe, dont nous ne connaissons jamais la juste appréciation, qui nous flatte et exploite nos côtés faibles. Celui qui n'a pas un véritable ami ne saura jamais quel degré il occupe dans l'opinion publique; ceux que nous mettons autour de nous ne servent souvent que notre amour-propre.

PERVENCHE.

BIBLIOGRAPHIE

Théodore Wibaux, zouave pontifical et jésuite. Magnifique volume, format grand in-8° Jésus de 300 pages, illustré de 36 gravures.— Broché, 3 fr.; sous couverture parchemin, 4 fr.; reliure en papier cuir, tr. jaspée, 4.20; reliure amateur, tr. de tête dorée, 4.30; reliure en percaline, tr. jaspée, 4.55; id. tr. dorée, 4.75; demi-reliure, dos et coins chagrin, tr. de tête dorée, 9 fr.; demi-reliure, dos et coins maroquin, tr. dorée, 12 fr. — Société de Saint-Augustin. Lille.

Déjà quelque peu Jésuite quand il était zouave, zouave encore quand il devint jésuite, Théodore Wibaux était bien un de ces hommes que rêvait saint Ignace quand il créa sa Compagnie, nom militaire d'un Ordre qui, par tant de côtés, rappelle l'armée et qui s'entend si bien à former des soldats.

C'est assez dire que le héros de ce livre fut une volonté. Ce fut aussi un cœur d'or et une intelligence d'élite. Réunissez ces trois forces, ces trois grâces dans un jeune homme, et jetez-le par une double vocation dans les joies, les périls et les gloires de la croisade romaine, dans les douleurs et les désastres de l'année terrible, dans les ferveurs et les labeurs d'une courte vie religieuse, couronnée par une mort souriante et sans peur, et vous aurez ce livre qui a l'intérêt d'un roman, le charme intime d'une étude psychologique, la saveur d'un tournoi littéraire, où l'auteur et le héros se disputent la palme du bien dire ; qui enfin montre à la jeunesse comment il faut aimer et servir l'Eglise, la patrie et les âmes. De belles gravures promènent le lecteur sur les pas du zouave et sur ceux du Jésuite, à Rome, en France, à Jersey.

En vente à la Société Saint-Augustin et dans toutes les librairies catholiques.

L'Egypte, *Souvenirs bibliques et chrétiens*, par le R. P. M. Jullien, de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Caire; un volume grand in 8° jésus de 300 pages, illustré de 25 gravures dans le texte, prix 3 fr. — Desclée de Brouwer et Cie, Lille, Paris.

L'Egypte, qu'on a nommée la reine de la haute antiquité, fut, pendant plus de deux siècles, le séjour du peuple de Dieu; elle a eu l'honneur et le privilège de donner asile à la Sainte Famille; ses déserts sont devenus le berceau de la vie monastique; ses campagnes, teintes du sang des Croisés, furent témoins de la captivité de saint Louis.

Dans le but de rechercher les traces laissées par de tels souvenirs, le R. P. Jullien, de la Compagnie de Jésus, ancien recteur de collège de Mongré, a parcouru en tout sens l'immense et mystérieux désert. Il a écrit avec cette simplicité charmante qui est le cachet de la vraie science, le récit de ses excursions. On trouve çà et là, dans ce récit, des renseignements très précis sur l'histoire et la géographie de l'Egypte sur les usages, les mœurs, les croyances de ses habitants, sur sa fertilité si renommée, son climat, sa flore, sa zoologie, sa minéralogie.

Les Coptes, descendants des anciens Egyptiens et devenus chrétiens dès le commencement de notre ère, sont, malgré leur erreur, les dépositaires naturels des premières traditions de l'Eglise d'Egypte.

Le R. P. Jullien a consulté souvent leurs bibliothèques. C'est en comparant certains passages de leurs livres avec d'autres documents de l'antiquité chrétienne, et en les contrôlant sur les lieux mêmes qu'il a pu réunir de la façon la plus complète les souvenirs qui se rapportent au séjour de la Sainte Famille en Egypte.

Le village de Mataryeh, voisin des ruines d'Héliopolis, situé au Nord-Ouest du Caire, fut le lieu de sa résidence habituelle, pendant les deux années de son exil.

Dans le célèbre *jardin de Daume*, on voit la source que, d'après la tradition et les documents anciens, l'Enfant Jésus fit jaillir par sa toute-puissance, et l'*arbre de la Vierge*, un rejeton, pouvant avoir 400 ans, de l'ancien sycomore dont les racines subsistent encore.

De l'ancienne église, construite autrefois près de la source miraculeuse de Mataryeh, il ne reste plus vestige depuis le siècle dernier. Mais aujourd'hui une gracieuse chapelle s'élève de nouveau tout près de la source et de l'arbre légendaires, sur une rocaille imitant la grotte de Lourdes.

Cet ouvrage est en vente à la